

**Prix 20 Minutes du Roman**  
**1<sup>ère</sup> année (Édition 2020)**  
**Président du jury Maxime CHATTAM**

**RÈGLEMENT**

**Article 1**

Les Éditions Nouveaux Auteurs , le journal 20 Minutes, le groupe PRISMA média et Maxime Chattam organisent un Prix Littéraire destiné à révéler au grand public un auteur de roman. Le thème retenu pour cette année est «L'avenir appartient à la jeunesse»

**Article 2**

Les candidats doivent écrire un roman, quel que soit le genre (policier sentimental, historique fantasy, etc).

Il doit s'agir d'une œuvre originale, non publiée ni en cours de publication.

Le prix s'adresse à la fois :

- aux auteurs non édités (ou édités à compte d'auteur, ou autoéditées en numérique (e-book).
- aux auteurs édités à compte d'éditeur, mais n'ayant pas encore rencontré le succès.

**Article 3**

Le Prix est ouvert aux auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité.

**Article 4**

La présentation d'une œuvre au présent Prix est exclusive de toute participation à une compétition similaire jusqu'à proclamation des résultats de ce Prix. Une œuvre déjà envoyée aux Éditions Nouveaux Auteurs et ayant été refusée ne peut concourir, à moins d'avoir été retravaillée significativement et de correspondre aux impératifs du prix.

**Article 5**

Les manuscrits doivent impérativement être envoyés sous format électronique, exclusivement via le formulaire d'inscription du site [www.lesnouveauxauteurs.com](http://www.lesnouveauxauteurs.com) (PRIX 20 MINUTES DU ROMAN : [www.lesnouveauxauteurs.com/prix20minutes](http://www.lesnouveauxauteurs.com/prix20minutes)). Le questionnaire doit être rempli dans son intégralité, sous peine de nullité. Le fichier informatique doit être non verrouillé, en format .doc ou .docx (pas de PDF svp)

**Article 6**

**La date limite d'envoi est fixée au dimanche 19 avril 2020 minuit**, la date et heure de validation informatique du mail de confirmation envoyé aux candidats faisant foi.

**Article 7**

Choix des manuscrits qui seront évalués : elle est faite par les Éditions Nouveaux Auteurs, au fur et à mesure des envois. Les refus seront motivés par le non respect des règles citées dans

les articles 2, 3 et 4 du règlement, mais aussi par des critères qualitatifs. Cette sélection sera lue et évaluée par un Comité de lecture Citoyen. Chaque ouvrage sélectionné obtiendra une note d'appréciation globale (moyenne de toutes les notes obtenues) ainsi qu'une note littéraire, ce qui permettra d'établir des classements. (les meilleures notes moyennes). Chaque auteur sélectionné se verra attribuer un pseudonyme par défaut lors de cette étape d'évaluation pour préserver sa confidentialité et garantir l'impartialité des notes.

Une 1<sup>ère</sup> sélection pouvant aller jusqu'à 12 titres sera établie mi juin 2020 par les Éditions Nouveaux Auteurs, sélection qui sera soumise à une quinzaine de contributeurs de la plateforme livres de 20 Minutes et qui en retiendra jusqu'à maximum 4 (les finalistes) pour la fin juillet.

Ces finalistes seront alors soumis à un jury resserré de journalistes de la rédaction 20 Minutes, accompagnés d'un lecteur de la plateforme contributive et de Maxime Chattam.

La délibération aura lieu mi-septembre.

La remise des prix interviendra début décembre 2020 et le roman du lauréat sera lancé dans la foulée.

La sortie du livre pourra être décalée de plusieurs mois, les organisateurs se réservant le droit de retravailler le cas échéant le texte de l'auteur avec des professionnels du livre en vue de son amélioration.

#### **Article 8**

Il sera proposé au lauréat un contrat d'édition classique conforme aux usages de la profession et des grandes maisons d'édition. (contrat à compte d'éditeur, Éditions Nouveaux Auteurs), permettant de lancer en 2020 l'ouvrage en librairie en grand format (et en numérique).

#### **Article 9**

Le jury final se réserve le droit de ne pas décerner de prix et ce sans que la responsabilité des Éditions Nouveaux Auteurs, de 20 Minutes, de PRISMA Media ou de Maxime Chattam ne puissent être engagées à quelque titre que ce soit.

#### **Article 10**

Les évaluations sont réalisées via un téléchargement de fichiers depuis les espaces privés des lecteurs du site. Des lectures complètes sont exigées. Aucune fiche n'est mise en ligne et donc communiquée à l'extérieur avant les résultats définitifs : les évaluations se font donc en vase clos, sans possibilité d'échange (et d'influence, dans un sens ou un autre), exclusivement par des lecteurs passionnés, permettant ainsi des avis fiables, non biaisés.

#### **Article 11**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du prix.

#### **Article 12**

Le choix du gagnant ainsi que le vote sera souverain et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

#### **Article 13**

Le lauréat autorisera gracieusement la citation de son nom, prénom et code postal ainsi que la

publication de sa photographie à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent concours et / ou ses résultats dans les magazines, sites internet et réseaux communautaires des organisateurs.

**Article 14**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des Conditions Générales d'utilisation de [www.lesnouveauxauteurs.com](http://www.lesnouveauxauteurs.com)